



## **Autonomie**

# **Le Département de l'Aube s'engage en faveur du maintien à domicile des personnes âgées et/ou en situation de handicap**

Les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) répondent à un souhait clair des personnes : rester vivre chez elles le plus longtemps possible. Le Département, chef de file des politiques publique en faveur de l'autonomie des personnes âgées et/ou en situation de handicap dans l'Aube, réaffirme ainsi l'importance qu'il donne au maintien à domicile et au bien vieillir.

Face aux difficultés rencontrées depuis plusieurs années par les SAAD, le Département de l'Aube s'est donc pleinement engagé aux côtés des structures et professionnels concernés. Il s'appuie pour ce faire sur sa direction de l'autonomie, sur des partenariats forts avec les acteurs locaux et sur le soutien de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA), dont Philippe Pichery, président du Département de l'Aube est vice-président du Conseil.

Cette mobilisation se traduit à travers trois axes majeurs :

- l'encouragement à la mutualisation des SAAD les plus modestes,
- une dotation qualité renforcée,
- un nouveau fond de soutien en partenariat avec la CNSA, qui permet de déployer davantage d'actions.

## **Les SAAD en chiffres**

**Nombre de bénéficiaires accompagnés par un SAAD au cours de l'année 2024 :**

- Bénéficiaires de l'APA : 4 057 aubois
- Bénéficiaires de la PCH : 585 aubois
- Bénéficiaires de l'aide-ménagère au titre l'aide sociale : 282 aubois

**Nombre d'heures réalisées par les SAAD en 2024 :**

- Au titre de l'APA : 744 871 H
  - Au titre de la PCH : 238 851 H
  - Au titre de l'aide-ménagère (aide sociale départementale) : 20 155 H
- Soit un total de 1 003 877 H

**Montants alloués aux SAAD par le biais des prestations de soutien à domicile :**

- Au titre de l'APA : 15 332 231 €
- Au titre de la PCH : 5 847 936 €
- Au titre de l'aide-ménagère (aide sociale départementale) : 490 812 €

## **1| Des Services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) qui s'unissent pour mieux travailler**

Le Département de l'Aube a soutenu la démarche de mutualisation de six Services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) qui se conclut par la signature d'une convention de partenariat

Objectif : pallier aux difficultés que chacun d'eux rencontre, additionner leurs forces et soutenir leur pérennisation.

Ce partenariat concerne les SAAD associatifs suivants :

- Pleine vie services,
- DOM Service3,
- Relais services,
- ASPB,
- Brienn'ADOM,
- Club des Noës.

### **■ Les étapes de la mission d'étude**

Fin 2023, une mission d'accompagnement a été contractualisée avec un cabinet d'experts pour un montant de près de 40 000 €.

80 % de cette dépense est couverte par le fonds d'intervention de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) sur 2 ans (2024-2025).

Une première mission a été déployée de mai à décembre 2024.

Ses objectifs : faire émerger un mode de fonctionnement pérenne pour les SAAD, une organisation de la coopération.

A terme, cette coopération a déterminé une solution concrète avec une déclinaison opérationnelle simple, emmenant l'adhésion des parties prenantes, garantissant le maintien des particularités de chacun des gestionnaires et la diversité de l'offre sur le territoire.

#### **Juin-juillet 2024**

Diagnostic et entretiens individuels (analyse des autodiagnostic et entretiens avec les structures) portant sur la structure juridique, le nombre d'adhérents et les éléments sociaux (existence d'un CSE, d'organisation syndicale), la composition salariale et la variation du poids administratif/professionnels de terrain, les organisations, le volume de formation (11 h en moyenne par structure), objectifs et valeurs communs (soutenir les personnes dépendantes dans les activités quotidiennes, le SAAD comme outil de développement de lien social ; autonomie, qualité, proximité, réponse personnalisée)

#### **Septembre 2024**

Restitution du diagnostic, choix de la forme de coopération, (convention de partenariat : souplesse et possibilité de révocation, équité avec engagement réciproque), des besoins à mutualiser dans les objectifs d'optimisation des coûts, de moyens de respecter une réglementation spécifique et contraignante (évaluations, réforme...), de favoriser la qualité de vie au travail, de s'enrichir des pratiques des autres professionnels. Sont retenus les items suivants : formation, achat, postes « qualité » onéreux, partage de bonnes pratiques et innovation, mise à disposition d'expertises propres aux acteurs du collectif (droit du travail, veille juridique, communication), de salles/locaux notamment pour les formations.

## **Janvier 2025**

Une première réunion en semi autonomie a eu lieu, pour et durant laquelle chaque rôle a été attribué à des acteurs du collectif afin de présenter les travaux en matière de formation, achats, postes coûteux et organisation de l'instance. S'y sont appliqués : les représentants du SAAD Brienn'ADOM pour le volet formation, Club des Noës pour la partie achats, l'ASPB pour les postes coûteux en lien avec la dotation qualité, et Pleine Vie Services /ASPB pour l'organisation du collectif. Cette réunion a également été l'occasion de travailler sur une charte des droits et devoirs des usagers. La prochaine réunion aura lieu le 14 avril 2025 avec les mêmes animateurs, un focus sera travaillé sur le versant qualité, en lien avec les évaluations externes, le référentiel de la Haute autorité de santé (HAS) et la mise en conformité des structures dans le cadre de la réforme des SAAD au regard du cahier des charges.

## **Mars 2025**

Signature de la convention mercredi 5 mars.

## **■ Et après...**

Une suite a été donnée à la mission d'accompagnement par voie de consultation, afin de décliner un accompagnement de 6 mois supplémentaire dans l'objectif de faire vivre le collectif et son animation, et d'outiller ses acteurs :

- créer une boîte à outils d'animation clé en main,
- assurer la dynamique et la pérennité de ce collectif en autonomisant les acteurs en direct, présentiel et en line.

## 2| Une dotation qualité qui soutient l'action des SAAD

Face aux difficultés rencontrées depuis plusieurs années par les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD), notamment des problématiques structurelles de vacances d'emplois, conditions de travail, faiblesse des rémunérations, le Département de l'Aube s'est engagé à trouver des solutions pour les soutenir.

Parmi elles, une refonte du modèle de financement des SAAD a été amorcée il y a trois ans afin d'améliorer les conditions de solvabilisation de ces établissements ainsi que leur qualité de service.

Le second volet de cette refonte consiste en la mise en place d'une dotation complémentaire, appelée aussi « dotation qualité ». Elle vise à financer des actions répondant à des objectifs d'amélioration de la qualité du service rendu par les SAAD, en particulier au titre de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) et de la Prestation de compensation du handicap (PCH).

Cette dotation est attribuée dans le cadre d'un appel à candidature annuel.

14 structures ont déjà été retenues à ce jour :

- Accompagner soigner,
- Asimat,
- Age d'or services,
- ASPB,
- AZAE,
- Brienn'ADOM,
- CCAS de Bar-sur-Aube,
- Destia,
- DOM'services3,
- Fédération ADMR de l'Aube,
- Pleine vie services,
- Relais services,
- Senior compagnie
- Vitalliance.

Un nouvel appel à candidatures 2025 sera ouvert en mars à tous les autres SAAD autorisés à exercer leur activité dans l'Aube.

### ■ Les enjeux de la dotation qualité

Les travaux menés avec les SAAD pour identifier les problématiques rencontrées et les enjeux prioritaires, prennent en compte les spécificités territoriales et les besoins identifiés.

4 objectifs ont déjà été retenus :

- accompagner les personnes dont le profil de prise en charge présente des spécificités,
- intervenir sur une amplitude horaire incluant les soirs, les week-ends et les jours fériés,
- contribuer à la couverture des besoins de l'ensemble du territoire,
- améliorer la qualité de vie au travail des intervenants.

## **■ La mise en œuvre depuis 3 ans**

A titre d'exemples, cette dotation a déjà permis :

- le versement de bonifications horaires pour les prestations réalisées auprès des personnes âgées dépendantes ou personnes polyhandicapées afin de renforcer la formation des professionnels ;
- le financement de formations spécifiques pour renforcer la professionnalisation des personnels sur certaines pathologies (troubles psychologiques, surpoids,...) ;
- la valorisation financière des interventions réalisées les week-ends et jours fériés, ainsi que sur les horaires atypiques (avant 8h ou après 19h), en attribuant une majoration ou une prime en faveur des salariés ;
- le soutien à l'acquisition de véhicules en location ou de vélos pour faciliter les déplacements des intervenants au domicile des bénéficiaires ;
- l'incitation à mettre en place un programme d'intégration des nouveaux intervenants recrutés via un tutorat sur la durée, en charge d'accompagner les nouveaux arrivants.

Une place particulière à la promotion de la qualité de vie au travail est toujours accordée. Sur cet axe, des services ont pu mettre en place des temps de bien-être et de relaxation en faveur des intervenants (massages bien-être, séances de sophrologie...), ou encore proposer des espaces d'écoute pour lutter contre l'isolement des intervenants animés par un professionnel.

## **■ Le coût**

En 2023, 1 572 000 € ont été versé par le Département en faveur des 7 structures SAAD (soit 709 805 heures réalisées).

Pour 2024, le montant prévisionnel est estimé à 2 402 700 € pour 14 SAAD.

Ces sommes versées par le Département sont entièrement compensées par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA).

### **3| Le nouveau fonds d'intervention en faveur des SAAD, en lien avec la CNSA**

Le Département de l'Aube est fortement engagé en faveur du maintien à domicile des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, dans le cadre de sa politique publique visant à accompagner les aubois en perte d'autonomie et à favoriser des solutions d'accompagnement adaptées à leurs besoins.

#### **■ Un soutien renouvelé de la CNSA**

La Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) a fait évoluer en 2023 ses modalités de soutien aux actions engagées par les Départements en faveur de l'aide et de l'accompagnement à domicile.

Depuis 2010, le Département de l'Aube est signataire de plusieurs conventions avec la CNSA, apportant un appui financier pour le développement de mesures en faveur des proches aidants, ainsi que pour la professionnalisation et la modernisation des services d'aide à domicile.

En 2023, un appel à manifestation d'intérêt (AMI) a été lancé, invitant les Départements à candidater afin de bénéficier du fonds d'intervention de la CNSA. Le Département de l'Aube a été retenu pour un montant de 635 000 euros, financé à 80 % par la CNSA, et 20 % par le Département. Ce soutien financier constitue une véritable opportunité pour déployer des actions répondant aux enjeux de l'autonomie.

Cet appel à manifestation d'intérêt permet de financer des actions selon six axes prioritaires :

- Axe 1 : Stratégie et pilotage ;
- Axe 2 : Appui à la transformation en services autonomie à domicile ;
- Axe 3 : Modernisation et professionnalisation des services d'aide à domicile ;
- Axe 4 : Attractivité des métiers de l'autonomie ;
- Axe 5 : Soutien aux aidants de personnes en situation de handicap ;
- Axe 6 : Promotion de l'accueil familial.

#### **■ Les principales actions déployées**

Concrètement et à titre d'exemple, ce fonds d'intervention permet de mettre en œuvre les actions suivantes :

- le déploiement d'un collectif des petits et moyens SAAD aubois afin de créer une coopération, une mutualisation en matière de formation, d'achats...
- la participation à des forums emploi afin de promouvoir et valoriser les métiers du soin et de l'accompagnement,
- la mise en place de temps de rencontre entre les acteurs de l'emploi et les recruteurs par territoire,
- l'organisation d'actions permettant de faciliter le recrutement par territoire (forum, job dating, etc),
- le financement d'actions de prévention santé et/ou de bien-être à destination des aidants de personne en situation de handicap tel que des séances de shiatsu, de sophrologie, de conseil nutrition...
- le financement d'actions à destination des accueillants familiaux : séances d'analyse des pratiques, sessions de formation continue supplémentaires au socle obligatoire,

- la mise en place d'actions de communication afin de promouvoir et valoriser la mission des accueillants familiaux,
- la création d'un poste dédié à la coordination et au suivi des actions.

### **■ Un poste dédié pour accompagner la mise en œuvre du programme**

Pour assurer la bonne mise en œuvre des actions soutenues par la CNSA dans le cadre de cet AMI, le Département de l'Aube a créé un poste dédié à la coordination et au suivi de ce programme pour la durée de l'AMI. Ce poste permettra de structurer et d'optimiser l'utilisation des fonds attribués, tout en garantissant une réponse efficace aux besoins des aubois concernés.

Le Département de l'Aube, en collaboration avec la CNSA et les acteurs locaux, poursuit ainsi son engagement en faveur d'une meilleure prise en charge des personnes en perte d'autonomie, afin de leur offrir un accompagnement adapté et de qualité.